

## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)

© (41) 22 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des marques) : (41) 22 740 14 29

Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : http://www.ompi.int

## ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

## Retrait de l'acceptation faite en vertu de la règle 34.2)b) : Slovaquie

- 1. Conformément à la règle 34.2)b) du Règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid, l'Office de la Slovaquie avait accepté de percevoir et de transférer au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) les montants des émoluments et taxes dus en vertu de l'Arrangement de Madrid, du Protocole de Madrid et de leur règlement d'exécution commun.
- 2. Le 4 novembre 2009, l'Office de la Slovaquie a informé le Bureau international de l'OMPI du retrait de l'acceptation faite en vertu de la règle 34.2)b), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009.
- 3. Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009, l'Office de la Slovaquie a cessé de percevoir et de transférer au Bureau international de l'OMPI les montants des émoluments et taxes dus en vertu de l'Arrangement, du Protocole et du règlement d'exécution commun.

Le 1<sup>er</sup> mars 2010